

Le CMSQ se prononce

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ

Number 35, Spring 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18885ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

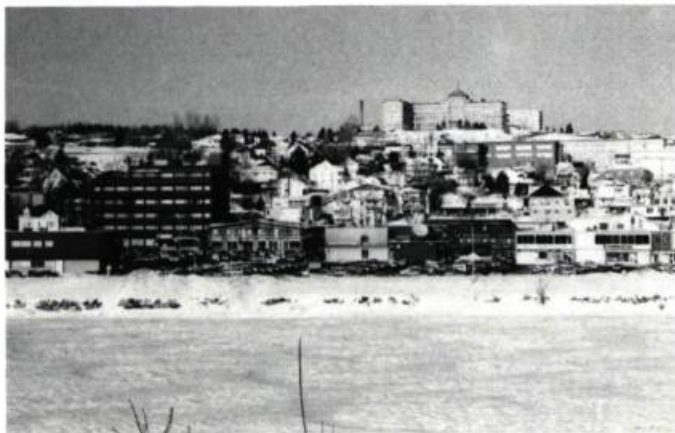
[Explore this journal](#)

Cite this document

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ (1987). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (35), 48–49.

LE CMSQ SE PRONONCE

par le comité d'avis et de prise de position



LE SÉMINAIRE DE SAINT-GEORGES

Perché comme un phare sur les flancs des collines qui ceinturent Saint-Georges à l'est, le Séminaire, l'alma mater de nombreuses générations de Beaucerons, une institution vieille de près de quarante ans, risque de disparaître, dissimulé derrière les murs de briques d'un immeuble de luxe.

Dernièrement, les autorités du Séminaire vendaient à un entrepreneur de Saint-Georges un terrain situé en face de l'institution. Bien qu'à l'origine on devait y construire un immeuble de chambres et pension, voilà qu'il est maintenant question d'un bâtiment de cinq étages qui compterait quarante-trois unités d'habitation. Le projet intéresse les autorités municipales de Saint-Georges Est. Après avoir accordé le permis de construction, on songe à modifier le règlement de zonage pour permettre la construction de ce type d'immeuble. L'attitude de la Ville s'explique: si ce projet se réalise, elle récoltera 60 000\$ en taxes, soit vingt fois plus qu'en ce moment.

Le Conseil des monuments et sites du Québec s'interroge sur le peu de souci d'intégration que semble avoir le projet. À moins que le constructeur ne se ravise, on élèvera un édifice carré, dont la masse obscurera la vue qu'on pouvait avoir du Séminaire à partir du boulevard La-croix, comme du bord de la rivière Chaudière.

Avant que la Ville ne lui accorde un permis de construction, pourquoi n'a-t-elle pas exigé du promoteur un projet qui aurait pu s'intégrer davantage à l'ensemble? À moins d'imposer des contraintes, la loi du moindre effort et le manque d'imagination continueront de régner en maîtres dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme au Québec. (photo: B. Ostiguy) Marc-André Bluteau, coordonnateur du CMSQ.

COLLÈGE DE LONGUEUIL

L'Association des résidents du Vieux-Longueuil veut conserver et transformer en musée les appartements du frère Marie Victorin dans l'ancien collège de Longueuil. Or, la Commission scolaire de Chambly a entrepris, le 9 janvier dernier, des travaux de réfection pour transformer l'ancienne école en centre administratif, entraînant la démolition des lieux historiques. Il est surprenant qu'un organisme voué à l'enseignement pense à détruire un témoin de l'époque où la culture scientifique voyait le jour au Québec. Le Conseil des monuments et sites du Québec, appuyant en cela l'Association des résidents du Vieux-Longueuil, préconise une mise en valeur des lieux pour le bénéfice de toute la communauté et, en tout premier lieu, pour celui des élèves de la régionale de Chambly. F.G.-P.

VOÛTE RECONSTITUÉE

La magnifique chapelle des Soeurs de la Charité édifée en 1888 à l'angle nord-est des rues Walker et Besserer, mais démolie en 1972, revivra bientôt au coeur du nouveau Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa. Classée en 1972, cette chapelle de style néo-gothique (dit perpendiculaire), était couverte à l'intérieur d'une voûte en éventail d'inspiration Tudor, unique au Canada. Son architecte, le chanoine Georges Bouillon (1841-1932), était originaire de Rimouski. Cet ecclésiastique peu connu a été à la fois l'architecte officiel du diocèse d'Ottawa et du clergé de la Province de Québec.

Les magnifiques voûtes Tudor serviront désormais de décor pour la nouvelle salle d'exposition réservée aux oeuvres religieuses canadiennes. Les amis du Musée des beaux-arts du Canada espèrent recueillir 500 000\$ pour défrayer une partie des coûts de la restauration. Le Conseil des monuments et sites du Québec appuie sans réserve l'initiative des amis du Musée des beaux-arts, qui devrait nous servir d'exemple. Combien de boiseries, et des plus belles, craquent sous l'effet combiné de l'humidité et du chauffage, et ce quand elles ne sont pas démontées? La restauration des intérieurs de nos édifices historiques devrait s'appuyer sur une législation qui tarde à venir. (photo: Musée des beaux-arts du Canada) M.-A.B.



C'est grâce à la vigilance d'Héritage Ottawa et au concours de spécialistes du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, du Conseil national de recherches et de la Commission de la capitale nationale qu'on a pu procéder, en 1972, au sauvetage du décor intérieur de la chapelle avant qu'elle ne tombe sous le pic des démolisseurs. Après avoir effectué un relevé photogrammétrique de l'ensemble, on a procédé à son démontage. Les pièces ont par la suite été entreposées, en attendant que se réalise le projet du Musée des beaux-arts du Canada, il y a de cela 14 ans.

DANVILLE

L'action du Conseil des monuments et sites du Québec et du Comité du patrimoine du Conseil de la culture de l'Estrie a sauvé in extremis la maison Cliveland à Danville, assurant la préservation de l'intégrité architecturale de la rue Gore. Or, le maire Roy permet sur cette même rue principale la construction d'un bâtiment moderne pour loger un club de motoneige. Voisin de l'église, ce bâtiment ne peut que rompre l'unité architecturale de la rue Gore, ce que les organismes du patrimoine voudraient empêcher à tout prix. F.G.-P.



LA CÔTE DU PASSAGE À LÉVIS

Le 23 janvier 1987, un incendie d'origine criminelle ravageait trois édifices anciens d'intérêt patrimonial, dont la maison Michaud, de style Second Empire, au coin de la Côte du Passage et de la rue Bégin à Lévis. Construite en 1859, cette maison était rehaussée d'un lanternon. Dans sa livraison d'hiver 1987, le magazine *Continuité* mentionnait justement qu'un programme Revi-centre (650 000\$) avait permis de revitaliser la rue Bégin. On y soulignait également que deux autres axes commerciaux traditionnels, soit la Côte du Passage et la rue Saint-Louis, demeurent dans un état pitoyable, malgré l'intérêt architectural des bâtiments.

Le maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, affirmait sur les lieux du sinistre que cette perte ne compromettra pas son programme de revitalisation. Le CMSQ invite donc les autorités municipales de Lévis à redoubler d'efforts et à imaginer, en concertation avec les groupes locaux comme le GIRAM (le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu) et la Société d'histoire régionale de Lévis, des façons intéressantes et harmonieuses de réutiliser les édifices anciens.

La rénovation des édifices anciens est un élément important de promotion et de mise en valeur des centres-villes. Le Conseil espère que les préoccupations d'ordre patrimonial, qui semblent inspirer l'action des autorités municipales, guideront aussi les élus en ce qui concerne les projets de construction de copropriétés de luxe au pied de la Côte du Passage ou encore l'aménagement du boisé des Soeurs du Précieux Sang, situé au bout de la rue Saint-Louis. (La maison Michaud incendiée récemment sur la Côte du Passage, photo: L. Trépanier) M.-A.B.

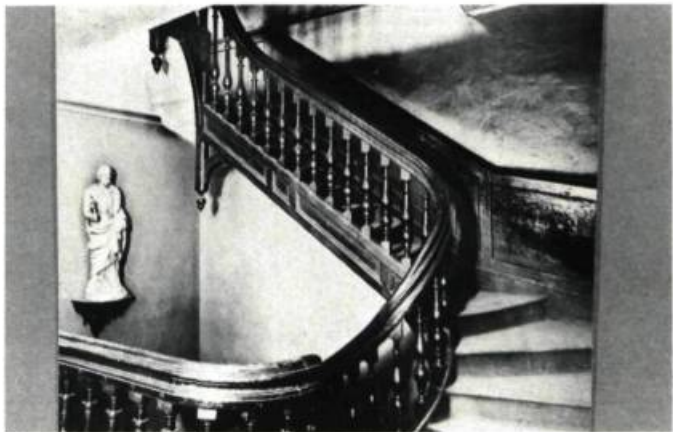
LA MAISON MIGNEAULT À CHARLESBOURG

Avec la mise en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur les biens culturels en avril 1986, les municipalités ont acquis de nouveaux pouvoirs. Toutefois, un grand nombre d'entre elles refusent encore de prendre leurs responsabilités. Heureusement, d'autres municipalités, dont la Ville de Charlesbourg, demeurent conscientes de la richesse du patrimoine bâti sur leur territoire et ont décidé d'agir. L'année dernière, Charlesbourg, au passé chargé d'histoire, effectuait un inventaire systématique des maisons présentant un intérêt patrimonial. On en dénombrait cent cinquante dans le seul arrondissement historique et autant sur le reste du territoire couvert par la municipalité, dont la maison Migneault qui, selon le ministère des Affaires culturelles, fait partie des quinze plus intéressantes du secteur.

Située sur le boulevard du Jardin et construite sur un terrain zoné commercial, les propriétaires actuels veulent s'en débarrasser et utiliser les profits de la vente pour s'assurer une retraite confortable. Une ambition tout à fait légitime. Ce qui laisse songeur, cependant, c'est le peu de souci que semblent avoir ces citoyens pour leur propre patrimoine. La Ville de Charlesbourg se trouve donc dans une situation délicate: elle doit à la fois solutionner le problème de l'un de ses contribuables et appliquer sa nouvelle réglementation qui protège les maisons historiques.

Cette situation démontre l'immense travail de sensibilisation qu'il faudra faire si l'on veut sauvegarder et mettre en valeur le riche patrimoine bâti du Québec. Dans le cas de la maison Migneault de Charlesbourg, on ne peut qu'inciter les autorités municipales à poursuivre leur excellent travail. Toute réglementation générale contient une part de coercition; on peut cependant l'appliquer avec souplesse. Chose certaine, il faut trouver une solution de rechange à la démolition de cette maison ancestrale. Pourquoi ne pas offrir le terrain avec l'obligation pour le nouveau propriétaire de garder la maison intacte, ou encore de la déménager sur un terrain appartenant à la municipalité?

M.-A.B.



△ SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Alors que le Séminaire de Québec se prépare à accueillir dans ses murs une partie de la faculté des lettres de l'Université Laval, le Conseil des monuments et sites du Québec partage l'enthousiasme des résidents du Vieux-Québec face à ce renouveau de vie dans le quartier latin. Toutefois, le Conseil lance un appel à la prudence dans le dossier de la restructuration des lieux. En effet, sur les 30 200 mètres de plancher offerts à l'Université, une surface de 9 800 mètres a un caractère historique et patrimonial de première importance. Certains éléments de ces bâtiments sont intouchables: entre autres, les escaliers, les foyers, les boiseries et les menuiseries, de même que tout le sous-sol de l'aile de la procure. De plus, les aires historiques du Séminaire doivent rester accessibles au public.

Dans le reste des espaces alloués à l'Université, il est certain que les interventions essentielles doivent se faire en douceur, en tenant compte de la fonction muséologique et touristique du Séminaire. Il ne faudrait pas que cette nouvelle affectation donne lieu à une destruction des éléments historiques, mais plutôt à une mise en valeur de ce monument exceptionnel. (photo: vue ancienne d'un escalier dans l'aile de la procure, A.N.Q.) France Gagnon-Pratte, présidente du CMSQ.

BOIS DE LA ROCHE

Construite en 1899 par l'architecte montréalais Edward Maxwell pour le sénateur Louis Forget, la maison Bois de la Roche est restée la propriété de la famille qui assurait sa conservation intégrale. Or, après 85 ans, la famille se départit de ce joyau de l'architecture au profit d'une société anonyme. Le Conseil des monuments et sites du Québec lance un appel au ministère des Affaires culturelles, à la municipalité de Senneville, au nouveau propriétaire et à tous les organismes du patrimoine pour contrer le morcellement possible du domaine et une réutilisation ou une restauration inadéquates de Bois de la Roche. Le Conseil demande instamment le classement de la maison comme monument architectural historique (voir pp. 38-39). F.G.-P.

RECTIFICATIONS

Dans le numéro 32/33 de *Continuité*, page 5, la photo qui illustre le texte sur le circuit patrimonial de la Beauce est de Madeleine Ruel et non de M. Durand.

Dans le numéro 34, il aurait fallu lire à la page 49: *La Commission du Parc des champs de bataille* a autorisé l'abattage des arbres, et non Parcs Canada. Nous nous excusons de tout désagrément que ces erreurs auraient pu causer.